



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transporteurs

Question écrite n° 59318

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les retards que semblent prendre les dispositions promises aux syndicats des transporteurs routiers, destinées à créer des « indices synthétiques d'évaluation des coûts » devant être publiés au Bulletin officiel du ministère des transports et pouvant servir de référence aux entreprises pour l'établissement de leurs prix. Il lui demande dans quels délais ces instruments de gestion pourraient être mis à la disposition des entreprises de transports, affrontées à la rude concurrence des sociétés multinationales ou étrangères.

Texte de la réponse

Une réflexion a été engagée sur la question de la mise au point et de la publication officielle d'indices économiques concernant le secteur du transport routier de marchandises suite au conflit routier de septembre 2000. Ainsi, un groupe de travail a été constitué, réunissant des représentants de l'administration, des organisations professionnelles représentatives et du comité national routier (CNR). En effet, il avait été convenu que ces discussions à caractère économique pourraient s'appuyer sur les travaux confiés au CNR. Un projet de maquette, réalisé par ce groupe de travail, s'articule autour de trois blocs : un premier qui expose, à travers quelques données de cadrage, les évolutions sur l'environnement des entreprises de transport, un second qui retrace les indicateurs de base des principaux coûts élémentaires structurant le prix de revient, et un troisième qui établit un ensemble d'indices analytiques et synthétiques. La question de la publication de ces indices, au Bulletin officiel des transports, a été mise à l'ordre du jour du conseil d'administration du CNR du 1er février 2001. L'ensemble des membres présents ou représentés se sont prononcés en faveur de la publication d'indicateurs analytiques de coûts, calculés par le CNR. En revanche, un accord n'a pu être dégagé sur le principe de la publication d'indicateurs synthétiques de coûts, par segment d'activité, calculés par le CNR. Cependant, il a été acté que la réflexion sur les indicateurs synthétiques n'était pas close. Des travaux approfondis seront entrepris, au sein du CNR, afin d'éclairer le conseil d'administration sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59318

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2001, page 1760

Réponse publiée le : 25 juin 2001, page 3705